



SYNDICAT NATIONAL  
DES ENTREPRISES DU FROID,  
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES  
PROFESSIONNELLES  
& DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

# Aides à l'embauche : Pôle emploi rénove son accompagnement

Juridique n°2023/25 - Octobre 2023

***Souvent méconnues par les chefs d'entreprise, les aides à l'embauche sont plurielles. Afin d'accompagner les dirigeants des TPE, le service public de l'emploi propose une nouvelle offre de service qui permet selon le profil du candidat de trouver si une aide est possible.***

Pôle emploi innove et lance un nouveau service en direction des entreprises "[Mes aides à l'embauche](#)" pour répondre aux problématiques auxquelles les entreprises peuvent être confrontées. Concrètement, cette prestation permet au recruteur de savoir immédiatement si, en fonction du candidat ciblé, le recrutement est potentiellement éligible à une aide. Si tel est le cas, un "conseiller appellera le recruteur dans les 48 heures pour l'accompagner dans la mise en place de l'aide".

Un service particulièrement ciblé en direction des TPE et PME.